Zeitschrift: Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts jurassiens

Band: 66 (1995)

Heft: 3

Artikel: L'agriculture jurassienne aujourd'hui et demain

Autor: Oriet, Blaise

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-824394

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 17.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

par Blaise Oriet, Secrétaire général de la Chambre jurassienne d'agriculture

L'agriculture jurassienne aujourd'hui et demain

Depuis le début des années nonante, l'agriculture suisse est confrontée à une restructuration, voire à une redéfinition de sa mission et de ses tâches, sans précédent depuis la guerre.

Les trois motifs principaux – en partie interdépendants – de cette réorientation sont :

– l'évolution de la société et des attentes nouvelles à l'égard de l'agriculture (coût de l'alimentation, écologie, etc.) ;

– la libéralisation de l'économie mondiale (Gatt-OMC, tendance générale) ;

– l'intégration européenne.

Après la dernière guerre mondiale, la politique agricole a encouragé la production, afin de garantir l'approvisionnement alimentaire du pays en toutes circonstances. En Suisse, cette politique s'est traduite par des prix couvrant les frais de production (plus élevés qu'ailleurs en raison des conditions de production peu favorables – climat, topographie, petite taille des exploitations – et du coût de la vie en Suisse) et, en conséquence, par un protectionnisme développé.

L'Europe communautaire constitue un marché agricole unique, de sorte que les prix sont à peu près identiques partout. A l'échelle mondiale, le cycle de l'Uruguay du Gatt-OMC ambitionnait de soumettre l'agriculture au régime de concurrence commun, qui implique l'exploitation des avantages spécifiques et la division internationale du travail. Mais ce régime pose de gros problèmes à l'agriculture, car il signifie que les régions du monde aux conditions agricoles moins favorables – comme la Suisse – se voient exclues du marché, au profit de très grandes exploitations produisant intensivement sur de vastes plaines. Ce qui signifie qu'une libéralisation totale entraînerait la disparition inéluctable de la production agricole en Suisse.

Considérant que l'agriculture remplit des tâches multiformes d'intérêt général (occupation décentralisée du territoire, garantie d'une certaine autonomie alimentaire, entretien du paysage, etc.), la plupart des Etats ont cherché le moyen de préserver leur agriculture dans un cadre plus libéral. Le moyen trouvé est peu ou prou le même partout : il consiste à assurer une partie du revenu agricole par des paiements directs (contributions publiques) pour compenser les baisses de prix des produits. Ce «salaire partiel» est censé rémunérer les tâches d'intérêt général accomplie par l'agriculture à travers le maintien d'un nombre suffisant d'agriculteurs, en dépit du fait que les prix des produits ne couvrent plus les frais de production.

Cette nouvelle orientation modifie considérablement les choses, les paiements directs étant liés à toutes sortes de critères et des conditions (surface exploitée, modes de production, etc.). Afin d'évaluer les conséquences de cette «nouvelle donne », le canton du Jura a chargé une commission d'en dégager les perspectives et de définir les mesures à prendre. Pour sa part, la Chambre d'agriculture s'est livrée au même exercice. Les données et considérations qui suivent sont largement tirées des conclusions de ces travaux.

L'agriculture jurassienne aujourd'hui

Le tableau de la page suivante présente, non seulement les principales données de l'agriculture jurassienne, mais aussi ses caractéristiques par rapport à la moyenne suisse. En effet, si l'on considère que le critère déterminant est le nombre d'exploitations à titre principal, qui représente exactement 2 % du total suisse, le rapport des autres pourcentages à ce 2 % illustre nos spécificités. Nous constatons ainsi que la SAU (surface agriculture utile) moyenne des exploitations jurassiennes représente 175 % de la moyenne suisse (3,48 : 2 %), que nous avons huit fois plus d'exploitations de plus de 50 ha, ou encore que nous possédons près de quatre fois moins de porcs par exploitation qu'en moyenne suisse.

D'une façon générale, et comparée à la Suisse, l'agriculture jurassienne est formée de vastes domaines (nous occupons le premier rang pour ce critère), exploités moins intensivement qu'en moyenne suisse. Si l'on définit un «indice de ruralité» à partir du nombre d'habitants par hectare de surface agricole utile, le Jura est le canton le plus rural de Suisse, avec 1,8 hab./ha SAU, contre 6,4 en moyenne suisse (5,2 pour Neuchâtel, 4,8 pour Berne et 15,4 pour Zurich par exemple).

Deux remarques générales peuvent être tirées de ces constatations :

– dans le canton du Jura, le rôle socio-économique de l'agriculture est relativement plus important que dans les autres cantons ;

– les caractéristiques de l'agriculture jurassienne correspondent mieux aux objectifs de la nouvelle politique agricole que celles d'autres cantons où l'agriculture est plus intensive.

Quelques données tirées du recensement de 1990

Donnée	*Unité*	*Quantité*	*Part au total suisse en %*
Exploitations totales	u.	1.715	1,58
expl. de 0 à 5 ha SAU	u.	371	0,84
expl. de 5 à 10 ha SAU	u.	137	0,73
expl. de 10 à 20 ha SAU	u.	360	1,14
expl. de 20 à 50 ha SAU	u.	743	5,59
expl. de + de 50 ha SAU	u.	104	15,95
Exploitations à titre principal	***u.***	***1.254***	***2,00***
Surface agricole utile (SAU)	Ha	37.324	3,48
Terres ouvertes	Ha	13.249	4,24
céréales panifiables	Ha	3.561	3,44
céréales fourragères	Ha	6.344	5,84
maïs à ensiler	Ha	1.976	5,09
colza	Ha	695	4,22
pommes-de-terre	Ha	205	1,15
betteraves sucrières	Ha	170	1,23
UBG fumure	u.	35.448	2,46
bovins	u.	59.095	3,17
vaches	u.	20.688	2,61
gros bétail à l'engrais	u.	8.798	4,17
chevaux	u.	3.112	7,35
moutons	u.	4.003	0,99
porcs	u.	10.123	0,57
poules	u.	79.150	1,21
Tracteurs	u.	2.940	2,61
Moissonneuses-batteuses	u.	235	5,87
Install. de traite mécanique	u.	1.223	2,01
m3 de silos	m3	213.282	4,38
Install. de séchage en grange	u.	289	0,66
Lait commercial	To.	77.000	2,54

Quelles perspectives pour l'avenir ?

Le graphique de la page suivante montre un net infléchissement dans l'évolution de certains paramètres de l'agriculture jurassienne à partir de 1990. Il faut remarquer que ceux-ci portent sur les bases de production (nombre d'hectares ou d'animaux) et pas nécessairement sur les volumes. L'augmentation constante de la productivité agricole face à un marché limité explique et justifie notre projection. Seule la conquête de nouveaux marchés, à l'étranger, permettrait d'entrevoir d'autres perspectives. Mais, hormis pour quelques produits, comme la Tête de moine, nos conditions de production et les coûts suisses limitent nos marges de manoeuvre.

En Suisse, on estime que d'ici la fin du siècle, plus de 100'000 hectares devront trouver une autre affectation que la production de denrées alimentaires. Afin de ne pas abandonner purement et simplement ces surfaces, on peut soit produire moins intensivement, en promouvant des formes de production utilisant davantage de surface, soit affecter des surfaces à d'autres fins (bio-carburants, compensation écologique, tourisme, etc.), soit payer les agriculteurs pour ne rien produire sur une partie de leurs terres (jachères). L'ensemble de ces pistes sont étudiées, mais elles exigent toutes une rémunération complémentaire par des paiements directs. Signalons que les agriculteurs préféreraient pouvoir produire le plus rationnellement possible sur toute leur surface, mais la libéralisation économique en cours et les handicaps de compétition liés aux conditions naturelles et à la politique agricole ne leur laissent pas le choix.

Le graphique montre aussi que le rythme de disparition des exploitations agricoles dans le Jura ne s'accentuera pas. Il est probable que cette évolution se poursui-

Parisienne

vra à peu près à la même cadence que ces vingt dernières années, ce qui n'est déjà pas mal. Il faut dire à ce sujet que le Jura «a déjà donné», puisque c'est chez nous que l'on trouve la plus faible densité d'exploitations agricoles du pays ; ce qui explique que nos domaines sont en moyenne deux fois plus étendus qu'en Suisse. La diminution du nombre des exploitations agricoles sera donc plus forte ailleurs que chez nous, mais cela pose le problème crucial de la répartition des productions, souvent âprement défendues au titre des «acquis». C'est pourquoi nous prônons depuis longtemps, non sans quelques succès, une répartition plus équitable des productions agricoles entre les diverses régions du pays.

Evolution de quelques critères dans le Jura de 1950 à 1990 (et projection an 2000)

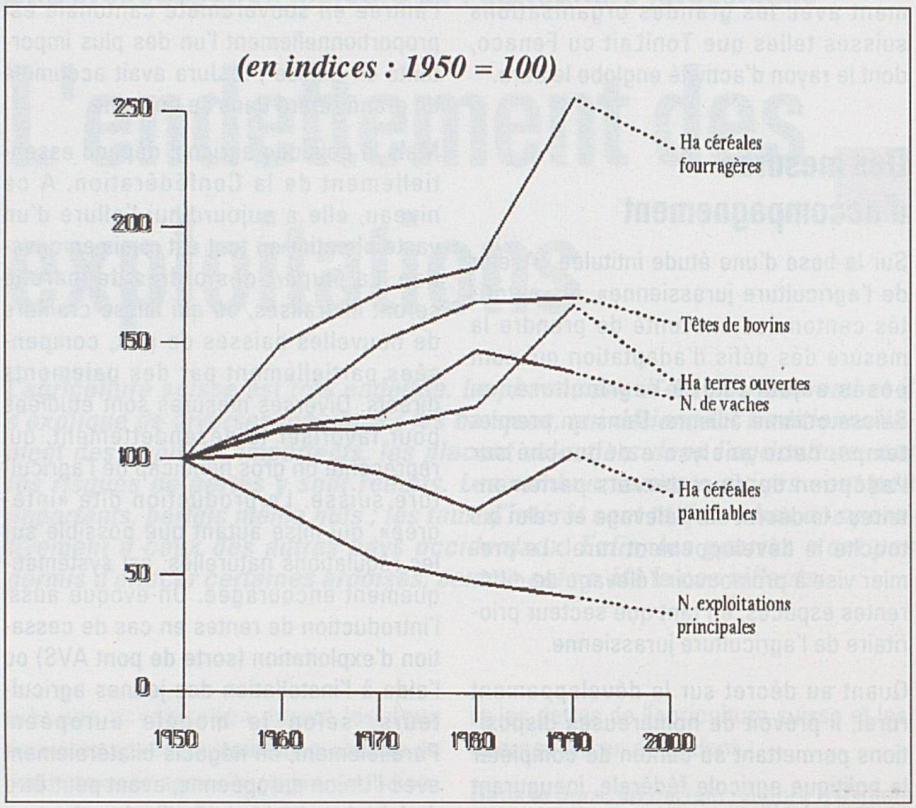

Un programme d'action

Dans ce contexte, la Chambre jurassienne d'agriculture a élaboré en 1992 un «Programme d'action pour ces prochaines années». Ce programme suggère les orientations prioritaires et les actions susceptibles de les favoriser, du point de vue professionnel. Il a été adressé à tous les agriculteurs du canton du Jura.

La première recommandation du programme est de miser sur les points forts de l'agriculture jurassienne, à savoir sur la production animale et plus particulièrement sur la production bovine. Le Jura est une région à vocation herbagère prédominante. La production bovine s'appuie sur une longue tradition, un savoir-faire reconnu et un cheptel de haute qualité. Toutes les études montrent en outre que c'est dans ce secteur que l'agriculture jurassienne est la plus compétitive. La production bovine tourne largement autour de la production laitière et l'avenir de celle-ci dépendra des possibilités de s'affirmer sur le marché. C'est pourquoi le programme préconise le développement de la production fromagère, secteur qui offre davantage de perspectives commerciales que le lait entier. Dans un premier temps, le Jura doit miser sur la production de Tête de moine et de Gruyère. Nous pouvons aussi affermir encore nos positions dans les secteurs de l'élevage bovin et de l'élevage chevalin, sans négliger non plus d'exploiter toutes les possibilités qu'offre notre second secteur de production constitué par les grandes cultures, principalement les céréales, les oléagineux, les betteraves à sucres, les pommes-de-terre.

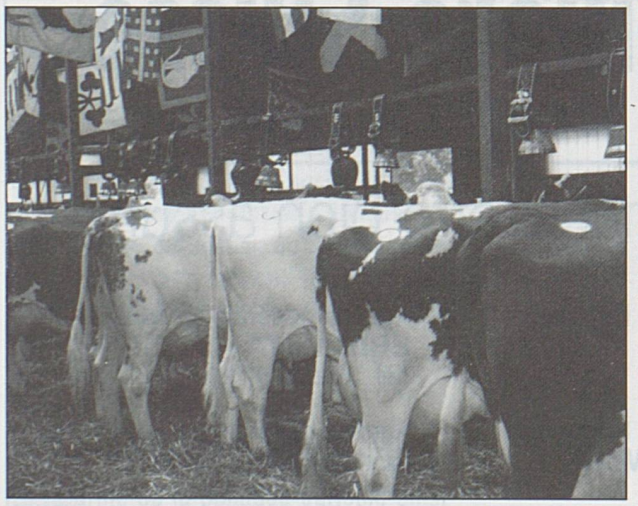

L'élevage bovin et la production laitière, points forts de l'agriculture jurassienne.

Le second axe du programme vise la diversification des productions et des activités. Il convient ici de ne rien négliger et de faire en quelque sorte «feu de tout bois». Si l'imagination, la compétence et la motivation sont des qualités particulièrement requises, il faut aussi de l'engagement, des débouchés commerciaux et des aides à l'investissement. L'énumération de ces conditions montre que cette orientation est plus compliquée et risquée, et qu'elle ne peut être que complémentaire. A titre d'exemple, on peut mentionner :

– les productions avicoles et porcines, la viande de cheval, de gibier (cerfs, etc.), de lapin, de bison ;

– le développement de l'horticulture et de l'arboriculture ;

– la vente directe, le tourisme à la ferme, les activités liées à la culture et à l'artisanat rural ;

– les travaux écologiques de toute nature, etc.

Le programme évoque encore diverses mesures qui visent à favoriser une organisation professionnelle efficace, appelée à promouvoir et à soutenir ces activités, mais qui devra aussi – et surtout – répondre aux besoins des premiers acteurs de l'agriculture que resteront toujours les paysannes et les paysans eux-mêmes. Nous souhaitons notamment le maintien de coopératives régionales

performantes et autonomes, à l'image de Centre Ajoie, tout en collaborant activement avec les grandes organisations suisses telles que ToniLait ou Fenaco, dont le rayon d'activité englobe le Jura.

Des mesures d'accompagnement

Sur la base d'une étude intitulée «Avenir de l'agriculture jurassienne», les autorités cantonales ont tenté de prendre la mesure des défis d'adaptation qui sont posés aujourd'hui à l'agriculture, en Suisse comme ailleurs. Dans un premier temps, cette analyse a débouché sur l'adoption de deux décrets parlementaires : le décret sur l'élevage et celui qui touche le développement rural. Le premier vise à promouvoir l'élevage de différentes espèces, en tant que secteur prioritaire de l'agriculture jurassienne.

Quant au décret sur le développement rural, il prévoit de nombreuses dispositions permettant au canton de compléter la politique agricole fédérale, inaugurant ainsi une véritable politique agricole cantonale. Le chapitre qui traite de la mise en valeur et de l'écoulement des produits agricoles prévoit que «l'Etat crée une marque de garantie, avec indication de provenance intitulée : Spécialité de la République et Canton du Jura». Entretemps il a été convenu, dans le cadre de l'Assemblée interjurassienne, que les cantons de Berne et du Jura coordonneraient leurs projets dans ce domaine, pour définir une indication de provenance s'appliquant aux six districts francophones du Jura historique. Le décret sur le développement rural institue également un «Fonds de développement rural destiné à promouvoir la diversification de la production et des activités, la mise en valeur et l'écoulement des produits agricoles, ainsi que la conversion d'exploitation agricoles à la pratique de l'agriculture biologique». Le fonds permet l'octroi de prêts sans intérêts ou à intérêts réduits et remboursables, en principe en dix ans au maximum.

Le canton consent également des moyens appréciables pour assurer une bonne formation des paysannes et des paysans, notamment par l'Institut agricole de Courtemelon, ainsi que pour améliorer les structures foncières de l'agriculture jurassienne. Le programme de remaniements parcellaires en cours depuis l'entrée en souveraineté cantonale est proportionnellement l'un des plus importants en Suisse ; le Jura avait accumulé un grand retard dans ce domaine.

Mais la politique agricole dépend essentiellement de la Confédération. A ce niveau, elle a aujourd'hui l'allure d'un vaste chantier où tout est remis en question. La plupart des ordres de marché seront libéralisés, ce qui laisse craindre de nouvelles baisses de prix, compensées partiellement par des paiements directs. Diverses mesures sont étudiées pour favoriser le désendettement, qui représente un gros handicap de l'agriculture suisse. La production dite «intégrée», qui mise autant que possible sur les régulations naturelles, est systématiquement encouragée. On évoque aussi l'introduction de rentes en cas de cessation d'exploitation (sorte de pont AVS) ou l'aide à l'installation des jeunes agriculteurs, selon le modèle européen. Parallèlement, on négocie bilatéralement avec l'Union européenne, avant peut-être de faire le grand saut de l'intégration ; on commence également d'appliquer les accords du Gatt-OMC, entrés en vigueur le 1er juillet dernier et qui seront mis en oeuvre progressivement, sur dix ans.

La réforme en cours de la politique agricole est indéniablement la plus importante qu'ait jamais connue l'agriculture suisse ; même la législation agricole bâtie après la guerre était moins influente, car elle accompagnait une tendance naturelle, alors que la réforme actuelle impose un virage.

En raison d'un manque d'organisation, l'agriculture jurassienne n'a pas pleinement profité des possibilités offertes par la politique agricole d'après-guerre ; elle a accumulé du retard dans plusieurs domaines. Aujourd'hui, avec l'appui du canton et de ses organisations professionnelles, l'agriculture jurassienne est à même de mieux tirer son épingle du jeu. De plus, en raison du virage sus-mentionné, certains handicaps se sont mués en atouts, comme par exemple la production extensive sur de grandes surfaces.

C'est pourquoi, malgré la complexité de la situation et les difficultés inhérentes à tout changement profond, nous restons relativement optimistes pour l'avenir. D'une façon plus globale, nous sommes aussi persuadés que les valeurs véhiculées par le monde rural – telles que l'enracinement, l'authenticité, la simplicité, le «bon sens» –, valeurs qui contribuent largement à déterminer le «caractère jurassien», demeurent à l'ordre du jour, aujourd'hui comme hier, demain plus peut-être qu'aujourd'hui. ■

Mobilière Suisse
Société d'assurances
l'assurance d'être bien assuré

Agence générale de Delémont
WILLY LINDER
Tél. 066 22 57 57

Agence générale de Moutier
ERIC VEYA
Tél. 032 93 57 93

Agence générale de Porrentruy
HUBERT SALOMON
Tél. 066 65 92 92

Agence générale de Saint-Imier
JEAN-PAUL VORPE
Tél. 039 41 41 55